Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20251209-2025_72-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 09 décembre 2025
Délibération n° : 2025_62
Date de convocation : 03 décembre 2025

Validation des documents modifiés suite au retrait de la commune de Vars : statuts, plan de Parc.

Par la suite d'une convocation en date du 03 décembre 2025, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 09 décembre 2025 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMEOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6			0
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN-EYMEOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Dominique MOULIN	1		Agnès ROSSI	7
	Charles LACROIX	1		Marcel CANNAT	4
Abriès-Ristolas	Nicolas CRUNCHANT	1		Valérie GARCIN-EYMEOUD	4
	Marie-Hélène FAROUZE	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		Amélie FOURNIER	2
	Jean-Pierre CLAEYMAN	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		Chantal EYMEOUD	7
	Annie COLOMBIER	1			1
Ceillac	Jeanne FAVIER GARGEMEL	1			0
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Nicole TERRASSE	1			1
Eygliers	Jean-Marc POULLILIAN (sup)	1			1
Guillestre	Lucie FEUTRIER	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1			0
	Carole ARMANET	1			1
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Sébastien PINZETTA	1			0
Vars	Eric COLLOMBON	1			0
		37	**11**	**5**	**31**

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de membres présents	12	Pour	31
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20251209-2025_72-DE

Vu :

- Les articles L. 333-1 et L. 333-4 du code de l'environnement ;
- Le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- La circulaire NOR : TREL1826915N du Ministre de la transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018 ;
- La délibération 2025-25 du comité syndical du 10 juin 2025 validant la version finale de charte 2025-2040
- La délibération régionale 25-0412 du 18 octobre 2025 d'approbation de la charte 2025-2040 et son dossier d'envoi au ministère pour signature ;

Considérant :

- Les votes des signataires de la charte 2025-2040 ;
- La nécessité pour le Parc de modifier les documents liés à la charte : statuts, Plan de Parc, suite au retrait de la Commune de Vars, afin que ces derniers soient mis à jour et notamment les statuts seront envoyés en Préfecture pour validation par arrêté préfectoral dès que le décret de renouvellement sera signé.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 9 décembre 2025, et après en avoir délibéré,
décide :

- D'approuver la modification des documents liés à la charte : statuts, Plan de Parc, par suite du retrait de la Commune de Vars ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour poursuivre la procédure de renouvellement de la charte et notamment à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de la démarche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC